

Attestation de fin de PFMP

Année scolaire **2023-2024**

Conformément à l'article D. 124-9 du code de l'éducation, une attestation de stage est délivrée par l'organisme d'accueil à tout élève.

Ce document doit être complété et signé le dernier jour du stage par un responsable autorisé de l'entreprise d'accueil.

Elle est remise au lycéen stagiaire, et également remise à l'établissement scolaire.

Elle conservée dans l'entreprise et dans l'établissement.

L'entreprise (ou l'organisme d'accueil) :

.....
.....

Atteste que l'élève désigné ci-dessous :

Nom :

Prénom :

Classe :

Date de naissance :

a effectué un stage dans notre entreprise ou organisme

duau.....

Nombre de jours d'absences sur la période :jours

Nombre de jours réalisés sur la période :jours

Fait à, le

Signature et cachet de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil